



Procès verbal

Commission des Règlements Restreinte

Réunion du : 05 septembre 2022
A : PV Electronique
Présidence : M. CORROYER.
Présents : MM. JOURNOT. VIENOT.

. LITIGES

Information a été donnée à tous les clubs vendredi 26 août 2022, 10h03, concernant les sanctions restant à purger.

LITIGE N°1 VILLERS LE LAC 2 / ORCHAMPS VENNES 2. COUPE CREDIT MUTUEL 27/08/22

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.
Joueur sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

LITIGE N°2 BES ESPERANCE / MORTEAU MONTLEBON 3. COUPE CREDIT MUTUEL 28/08/22

Dossier transmis par la commission de contrôle des feuilles de match.
Joueur sous le coup d'une suspension.

PV INTERNE

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
R. JOURNOT**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.